

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 16 JUIN 2015**

PRESENTS : Christian HEISON, Joanny CHAL, Martine VIBERT, Serge BOUVIER, Josiane LIEBERT, Bernard CHATEL, Elodie GOURY, Jean-Laurent PERISSOUD, Françoise ROBICHON-LIEVOIS, Isabelle GRUFFAT, Marc BAILLARGEAT, Anne PINON, Christian REYNAUD

ABSENTS EXCUSES : Jacky GOURLAIN (pouvoir à Joanny CHAL), Claire BOUVET MUGNIER (pouvoir à Bernard CHATEL),

SECRETAIRE DE SEANCE : Elodie GOURY

Validation à l'unanimité du compte-rendu du conseil municipal du 12 mai 2015.

---

**1. POINT DES COMMISSIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES**

**Bâtiments**

➤ Salle d'animation : le cabinet IR CONCEPT a été retenu afin d'aider la municipalité dans sa réflexion sur la réhabilitation de la salle d'animation. Une rencontre entre les élus en charge de la commission bâtiment et le cabinet est prévue afin de faire une visite des locaux.

**Scolaire**

➤ Cantine : une rencontre avec l'association de la cantine est organisée le 20 juin afin de faire le point sur l'organisation de la rentrée scolaire 2015.

La mairie a pris contact auprès de deux prestataires de restauration collective et à procéder à un chiffrage de 4 postes de surveillance. Le coût du ticket de cantine passerait alors de 3.75€ actuellement à 5.65€.

➤ TAP : une réunion est prévue le mardi 23 juin avec les intervenants des TAP et les associations de la commune afin d'élaborer le planning de l'année scolaire 2015-2016.

**Informations**

➤ Site internet : des contacts ont été pris auprès de l'association des maires de Haute-Savoie et de l'association des maires ruraux qui proposent des outils d'aide à la création de site Web.

➤ Cinéma plein-air : une séance de cinéma en plein-air aura lieu à Moye le 14 août 2015 à 21H30 sur le terrain de rugby, petite restauration et buvette seront proposées à partir de 18H.

**CCAS**

➤ le CCAS se réunira début juillet afin d'organiser la semaine bleue qui se déroulera du 12 au 18 octobre.

➤ Épicerie Jeanne Burdin : l'épicerie fonctionne bien et sert véritablement de tremplin pour les bénéficiaires.

## 2. GESTION DES CHEMINS RURAUX

M. le Maire fait lecture d'un courrier reçu en mairie relatif à une sollicitation pour une prescription trentenaire sur un chemin rural. M. le Maire demande l'autorisation aux élus pour prendre conseil auprès de l'avocat de la commune

Après avoir pris connaissance du détail du courrier, le Conseil Municipal vote à l'unanimité, la consultation de l'avocat de la commune.

## 3. COMMUNAUTE DE COMMUNE : CONVENTION DE GESTION DE MUTUALISATION DE SERVICE POUR L'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

M. Le Maire rappelle qu'à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2015, la Direction Départementale du Territoire (DDT) n'assurera plus le service d'aide aux communes d'instruction des actes d'urbanisme.

M. Le Maire rappelle aussi que la C3R s'est engagée dans la démarche de la mise en place du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Ainsi, la communauté de commune a réfléchi de quelle manière, elle pourrait venir en aide aux communes pour l'aide à l'instruction des actes d'urbanisme.

Après réflexion, le service urbanisme de la ville de Rumilly qui est déjà existant pourrait apporter cette aide aux communes de la C3R.

Pour se faire, une convention de gestion doit être mise en place entre le président de la C3R et le maire de la commune. Cette convention a pour but de définir les modalités de travail entre la C3R et la commune. Ce service sera facturé à chaque commune selon le nombre d'habitants de la commune et à chaque acte d'urbanisme instruit.

Dans cette convention, il est rappelé que la commune reste compétente en matière d'urbanisme, et le lieu d'accueil et d'information pour les questions relatives à l'urbanisme.

Cette convention est applicable à partir du 1<sup>er</sup> Juillet 2015 et elle établit pour une durée de 3 ans soit jusqu'au 30 Juin 2018.

Après lecture de la convention, échanges et débat le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. Le Maire à signer cette convention.

## 4. QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Changement de locataire ancienne maison des sœurs :  
A la suite du départ d'un locataire occupant un T3 et au transfert du locataire actuel d'un T1 au T3. 1 dossier a été déposé pour la location du T1 libéré, après consultation de la commission logement, le T1 est attribué à partir du 1<sup>er</sup> août 2015.

**Le Maire de Moye**

**Christian HEISON**